



ANAQ-SUP

N° 00000632/ANAQ-SUP/SE/bt
02 AOUT 2022

Dakar, le

Le Secrétaire Exécutif

Objet : Décision sur les demandes d'accréditation de programmes de l'Ecole supérieure d'Electricité, du Bâtiment et des Travaux publics (ESEBAT)

Monsieur le Directeur,

Au terme de toute la procédure et à la suite des délibérations du Conseil scientifique, en sa session des 21 et 22 juillet 2022, j'ai le plaisir de porter à votre connaissance que les **diplômes de Masters « Géotechnique et Routes » et « Hygiène-Qualité -Sécurité -Environnement »**, soumis par votre établissement, **ont été accrédités par l'ANAQ-Sup.**

Au regard de l'importance qu'elle accorde au maintien et au développement de la qualité des programmes de formation, **l'ANAQ-Sup attache du prix au suivi des recommandations qui sont dans les rapports d'évaluation externe**, qui vous seront transmis dans les meilleurs délais.

Des attestations d'accréditation vous seront délivrées pour servir et valoir ce que de droit.

En vous réitérant la disponibilité de l'ANAQ-Sup à vous accompagner, je vous prie de croire, **Monsieur le Directeur**, à l'expression de ma parfaite considération.

*Pour le Secrétaire exécutif absent,
Pour le Responsable administratif et financier
assurant l'interim*



A
Monsieur le Directeur
de l'Ecole supérieure d'Electricité, du Bâtiment
et des Travaux publics (ESEBAT)
DAKAR

El Hadji Doudou NDIAYE